

PROGRAMME DE FORMATION DU BPJEPS AAN (Activités Aquatiques et de la Natation)

1) Public visé par la formation et prérequis :

La formation du BPJEPS AAN s'adresse à tous les publics majeurs sportifs afin de devenir :

- Educateur sportif des activités aquatiques
- Maître-nageur sauveteur
- Educateur sportif des activités de la natation.

Il n'y a pas de niveau sportif minimum exigé pour suivre cette formation. Néanmoins, il est préférable d'avoir une pratique régulière de la natation et une pratique du sauvetage.

Les prérequis sont :

- être âgé de 18 ans minimum
- avoir le PSE1
- avoir le BNSSA
- réussir les exigences minimales nationales (400 NL en moins de 7'40")

2) Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation ;
- mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

3) Contenus de la formation :

Les contenus sont adaptés à la demande liée aux UC (Unités Capitalisables), ainsi :

- Module 1 : communication (oral dont entretien professionnel, réseaux sociaux, affiche...)
- Module 2 : produire des écrits professionnels (lettre, CV, affiche, panneaux de présentation)
- Module 3 : analyse des publics (âge, profil, catégorie socio-professionnelle...)
- Module 4 : promouvoir les projets et actions de la structure (rencontre professionnelle, compréhension de l'organigramme, enquête, organisation, planning...)
- Module 5 : la citoyenneté
- Module 6 : ajuster ses choix, évaluer les options (cibler, choisir...)
- Module 7 : la sécurité des publics (espace, matériel, issue de secours...)
- Module 8 : concevoir un projet d'animation (public, espace, temps)
- Module 9 : évaluation d'un projet (réussite-échec, points positifs, prospection...)
- Module 10 : conduire un projet (planification, cadre, régulation)
- Module 11 : concevoir la séance (échauffement, cœur de séance, exercices...)

- Module 12 : concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques (pédagogie, anatomie, physiologie, psychologie...)
- Module 13 : les objectifs (définir, centrer, ajuster, atteindre)
- Module 14 : conduire la séance,
- Module 15 : conduire un cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation (programmation, organisation, adaptation)
- Module 16 : maîtrise des nages
- Module 17 : maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles (activités à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme et de bien-être aquatique)
- Module 18 : maîtrise et application des règlements des activités aquatiques et de la natation (FINA, secourisme...)
- Module 19 : maîtriser l'hygiène et le traitement de l'air et de l'eau
- Module 20 : garantir la technique et organiser la sécurité de tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation (réglementation, surveillance...)

4) Durée de la formation et modalités d'organisation :

La durée totale de la formation est de 1165h (605h en centre de formation et 560h en entreprise).

Elle débute le 13 septembre 2023 et se termine le 31 mai 2024.

Les horaires sont le Lundi, Mardi, et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Lieu : SPS l'école du Sport : 4 avenue du stade d'Eaux Vives 64320 Bizanos

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu est de 8 minimum et de 20 maximum.

Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Leur diplôme est délivré directement par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

5) Qualité des formateurs :

Jean-Pascal ROMEUR (doctorat en physiologie du sport), cours en anatomie et physiologie

Ingrid HENTGÈS (BEESAN), maître-nageur, cours sur la pédagogie, la technique de nage et l'aquaforme

Mathilde GILLET (BPJEPS LTP, TPFPA) UC1 & 2

6) Moyens et méthodes pédagogiques :

Les moyens pédagogiques sont :

- Matériels :
 - 3 salles de cours (50m², 50m², 20m²)
 - Vidéoprojecteur
 - Tableau blanc
 - Paper-Board
 - Ensemble du matériel de natation (frite, planche...)
 - Bassin d'Aquagym (10m x 15 m)
 - Bassin de natation (50m et 25m)

- Supports : Support bibliographique (article, revue...)
Livre

Les méthodes pédagogiques sont :

- Technique : Face à face pédagogique
Travaux Dirigés (petit groupe)
Cours Magistral (toute la promo)
Tutorat (Elève par élève)
- Technique directe : Etude de cas
QPACRE

7) Evaluation de la formation / sanction de la formation :

Des évaluations dites « formatives » sont prévues en cours de formation. Elles permettent de situer le niveau intermédiaire des élèves.

Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent, dont voici le référentiel :

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Référentiel d'activités Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	Référentiel de compétences Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
UNITE CAPITALISABLE 1			
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
<ul style="list-style-type: none"> -Participation au fonctionnement de la structure -Accueil, information et orientation d'un public diversifié au sein de la structure dans le respect du code du sport (surveillance constante et exclusive) -Promotion des activités aquatiques et de la natation -Participation à l'organisation des activités de la structure -Prise en compte des caractéristiques de tous les publics pour les orienter -Conseil à tous les publics sur l'utilisation du matériel mis à sa disposition. 	<p>C1. 1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.</p> <p>C1. 2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.</p> <p>C1. 3-Contribuer au fonctionnement d'une structure.</p>	<p>Présentation d'un projet suivie d'un entretien : Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretien. Durée : 40 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat. NB : une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC1-2</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Adapte sa communication aux différents publics -Produit des écrits professionnels -Promeut les projets et actions de la structure -Repère les attentes et les besoins des différents publics -Choisit les démarches adaptées en fonction des publics -Garantit l'intégrité physique et morale des publics -Se situe dans la structure -Situe la structure dans les différents types d'environnement -Participe à la vie de la structure.
UNITE CAPITALISABLE 2			
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE			
<ul style="list-style-type: none"> -Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités aquatiques et de la en tenant compte des particularités du milieu -Proposition d'activités dans le programme de la structure dans le respect de la sécurité des pratiques et des pratiquants -Participation à l'organisation des activités de la structure 	<p>C2. 1-Concevoir un projet d'animation</p> <p>C2. 2-Conduire un projet d'animation</p> <p>C2. 3-Evaluer un projet d'animation</p>	<p>Présentation d'un projet suivie d'un entretien : Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretien. Durée : 40 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli -Définit les objectifs et les modalités d'évaluation -Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet -Participe à l'élaboration du projet de la structure -Inscrit son action dans le cadre d'un projet pédagogique

<ul style="list-style-type: none"> -Participation à la communication de la structure -vérification de la prise en compte dans le projet d'animation de : -la réglementation spécifique liée aux activités aquatiques et de la natation -la sécurité des pratiquants dans tout type de structure pour toutes les activités aquatiques et de la natation -les évolutions du champ des activités aquatiques et de la natation. 		<p>présentation orale par le candidat. NB : une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC1 et 2.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Planifie les étapes de réalisation -Définit l'animation de l'équipe dans le cadre du projet -Procède aux régulations nécessaires -Utilise les outils d'évaluation adaptés -Produit un bilan -Identifie des perspectives d'évolution.
--	--	--	--

UNITE CAPITALISABLE 3

UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

<ul style="list-style-type: none"> -Conception et conduite d'un projet pédagogique dans le domaine de l'animation ou de l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation, en sécurité -Conduite d'actions à visée d'acquisition de l'aisance aquatique chez les très jeunes enfants, de découverte aquatique d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme, de santé et de bien-être et d'enseignement sécuritaire jusqu'aux nages codifiées -Prise en charge des publics dont les groupes de mineurs -Certification de la capacité à nager à se sauver, à sauver les autres, du savoir nager sécuritaire et de l'aisance aquatique -Organisation de sessions d'évaluation ou de certification -Participation aux réunions de travail au sein de l'équipe pédagogique 	<p>C3-1-concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique</p> <p>C3-2-conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique</p> <p>C3-3-évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique</p>	<p>La situation d'évaluation certificative se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De la production d'un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance -D'une mise en situation professionnelle d'encadrement d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité -D'un entretien portant sur l'acquisition de l'aisance aquatique, et l'apprentissage des nages 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mobilise les connaissances et les compétences transversales des activités aquatiques et de la natation -Mobilise les objectifs pédagogiques développés dans le domaine de l'aisance aquatique, de la découverte, de l'initiation, des apprentissages pluridisciplinaires, de l'apprentissage de la natation -Formalise son projet par écrit -Prend en compte le projet de la structure -Détermine les besoins et les ressources de son projet pédagogique -Présente les consignes, l'organisation pédagogique et matérielle de son action -Organise la séance ou le cycle en prenant en compte les caractéristiques du public et du milieu d'intervention -Planifie son projet pédagogique -Fixe les objectifs de son projet pédagogique -fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation -Programme les actions de son projet pédagogique
---	---	--	--

<p>-Accompagnement de stagiaires, d'apprentis, en formation</p>			<ul style="list-style-type: none"> -Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés -Présente son projet pédagogique au sein de l'équipe de la structure -Evalue le niveau des publics dont il a la charge -Organise son espace en fonction de l'activité qu'il conduit et du public dont il a la charge -Prépare le matériel pour son activité -Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle -Conduit une action d'enseignement sécuritaire de l'aisance aquatique pluridisciplinaire et des nages codifiées -Analyse les comportements des publics -Maîtrise les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics -Adapte ses actions d'enseignement de la découverte à l'apprentissage de l'ensemble des activités et différentes nages codifiées -Favorise les expressions individuelles et collectives -Adapte son action en fonction des comportements des publics -Réalise le bilan de son action -Réalise un bilan écrit de son projet pédagogique -Construit et utilise des outils, d'évaluations adaptées aux compétences visées -Détermine les modalités et les critères d'évaluation de son projet pédagogique -Evalue la progression des pratiquants -Identifie des perspectives d'évolutions cohérentes et adaptées.
---	--	--	--

UNITE CAPITALISABLE 4

UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

<p>-Assure la sécurité la surveillance, le sauvetage des pratiquants et des tiers sur tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation</p> <p>-Conduite de séances, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être</p> <p>-Mise en œuvre et organisation de la sécurité des pratiques et lieux de pratique,</p> <p>-Elaboration du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)</p> <p>-Mise en œuvre et suivi du respect de l'application du POSS, du plan de sécurité ou de secours établi</p> <p>-Participation à l'élaboration et à l'application du règlement intérieur de la structure</p> <p>-Proposition de stratégies d'action dans le domaine de la prévention, de la sécurité et de la lutte contre les noyades</p> <p>-Gestion d'un poste de secours</p> <p>-Peut être amené à coordonner une équipe de sauveteurs</p> <p>-Mise en œuvre des techniques de surveillance appropriées à la sécurité</p> <p>-Définition et gestion du matériel nécessaire à la surveillance</p> <p>-Assistance sur personne en effectuant les gestes et en appliquant les techniques relatives aux premiers secours</p>	<p>C4. 1-conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.</p> <p>C4. 2-maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.</p> <p>C4. 3-garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.</p> <p>C4. 4-réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation</p>	<p>La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :</p> <p>1° Démonstration d'aisance technique en réalisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés en moins de 1'50 s -un 400 mètres nage libre en moins de 7minutes <p>2° Mise en situation professionnelle/ Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -forme -santé -bien être <p>La séance est suivie d'un entretien portant sur les activités de forme, santé et bien-être.</p> <p>3° Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Un questionnaire à choix multiple (QCM) b) Une question ouverte 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles, pour l'encadrement d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être -Maîtrise le cadre réglementaire et son application pour la surveillance et la pratique des activités aquatiques et de la natation, dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé et de bien-être, -Utilise les gestes techniques appropriés dans le cadre d'activités à visée d'acquisition de l'aisance aquatique, d'éveil, de découverte, d'apprentissages, de sécurité, de loisirs, de forme, de santé, de bien-être -Adapte les techniques en fonction des publics en argumentant ses choix par des connaissances -Sensibilise le public dont il a la charge aux enjeux et aux règles de sécurité spécifiques au milieu aquatique -Assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge -Définit les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la pratique et des lieux de pratique -Prend en compte les moyens matériels et humains dont il dispose dans le cadre de son action -S'assure de la présence et du bon fonctionnement du matériel de sécurité -Gère l'aménagement de l'espace pour garantir la sécurité des pratiques
--	--	---	--

<ul style="list-style-type: none"> -Maintenance de ses capacités physiques en natation et en sauvetage par des entraînements -Contribution à la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau -Contribution à la gestion du matériel nécessaire à la mise en œuvre des moyens technologiques pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique dans le respect du code du sport (surveillance constante et exclusive) -Application de la sécurité dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau, -Contrôle des documents administratifs liés au maintien de l'hygiène -Mise en œuvre des contrôles d'hygiène et sanitaires quotidiens -Contribution à la gestion du traitement de l'air et de l'eau sur un temps dédié- Contribution à la gestion de la régulation des paramètres et du confort des usagers sur un temps dédié -Encadrement et surveillance des activités aquatiques et de la natation en milieu à pollution spécifique et associé à des maladies plurifactorielles à caractère plus ou moins différés. -Anticipation des comportements à risque pour la santé physique des pratiquants -Gestion des situations de conflits -Intervention en cas d'incident ou d'accident, de maltraitance de mineurs, de comportement sectaire ou de discrimination -Gestion du suivi administratif de son action -Gestion des documents administratifs mis à sa disposition 			<ul style="list-style-type: none"> -Identifie les dangers et risques en présence ; -Evalue et prévient les risques liés à l'activité aux personnes, à l'environnement -Maîtrise les règlements et usages et le respect de leur application dans le cadre des activités aquatiques et de la natation dans le domaine de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau -Décèle les anomalies relatives à la qualité physico-chimique de l'eau et qualité de l'air dans son environnement de pratique -Sécurise tous les publics en cas d'incident ou d'accident lié à l'hygiène et applique les protocoles d'intervention -Décide de la conduite à tenir en fonction des résultats des contrôles et des dysfonctionnements ou anomalies constatés -Prend des dispositions pour assurer la sécurité des usagers dans le domaine de l'hygiène -Mobilise de façon adaptée des connaissances liées à l'utilisation des produits d'entretien et d'hygiène spécifiques -Prend en compte les dangers spécifiques liés aux activités en milieu artificiel ou naturel -Mobilise ses connaissances en matière de faune et de flore en milieu naturel -Prend en compte les conditions météorologiques pour assurer la sécurité des personnes -Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risque -Propose des éléments contribuant à la rédaction du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) -S'intègre dans le dispositif d'alerte, dans le POSS, le plan de sécurité ou de secours établi -Propose des simulations d'incident ou d'accident liées à la sécurité des pratiquants
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> -Participation à la veille juridique de son activité -Utilisation de l'outil informatique dans le cadre de sa participation à la gestion administrative de son action -Délivrance de pièces administratives 			<ul style="list-style-type: none"> -Fait respecter les consignes de sa hiérarchie -Se positionne dans une chaîne de secours et dans une équipe de surveillance-Met en œuvre les techniques de surveillance appropriées à la sécurité ; -Evalue les risques liés à la zone de surveillance -Utilise des moyens de signalisation et de balisage -Porte une tenue adaptée, lui permettant d'être immédiatement identifiable ; -Définit les démarches administratives nécessaires au déplacement ou séjour de mineurs ; -Définit le suivi administratif des groupes dont il a la charge
---	--	--	--

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES

Les unités capitalisables constitutives de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les deux situations d'évaluation certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités aquatiques et de natation.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situations d'évaluation certificative des unités capitalisables UC3 et UC4 :

- Epreuve certificative de l'UC3 :

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire ou dans un milieu qui permet de s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation.

La séance est suivie d'un entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance.

Le(la) candidat(e) remet aux évaluateurs avant le début de la séance, un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance.

Durée de la séance : 40 minutes maximum dont 30 minutes maximum dans l'eau

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

- Epreuve certificative de l'UC4 :

Elle se décompose comme suit :

1° Démonstration d'aisance technique en réalisant :

-un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés en moins de 1'50"

-un 400 mètres nage libre en moins de 7'00"

2° Mise en situation professionnelle : encadrement d'une séance d'aquaforme :

Le candidat conduit en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être sur une durée effective dans l'eau comprise entre 20 minutes minimum et 30 minutes maximum, pour 12 pratiquants minimum.

La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être et permettant au candidat d'expliquer ses choix, pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires.

3° Une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation composée de :

a) QCM : 30 questions (30 minutes)

Les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. Ces domaines sont liés à :

- la surveillance et l'encadrement des différentes activités, des différents publics ;
- la surveillance des différents milieux d'intervention ;
- le POSS ;
- le règlement intérieur ;
- l'hygiène ;
- la sécurité ;
- l'accueil des différents publics ;
- l'accueil sur différents lieux de pratique

b) Une question ouverte

Une question ouverte d'une durée de 30 minutes maximum portant sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.

Mis à jour le 07/04/2023

